

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 juillet 2014
Rapporteur :
Monsieur Marc CHAUVIN

N° 4 DDS 14.6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 18/07/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/07/2014
(accusé de réception du 18/07/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions sportives de haut niveau collectif

Au vu des bilans réalisés à l'issue de la saison 2013/2014 et des perspectives pour la saison 2014/2015, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes pour la première partie de la saison 2014/2015 et d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions afin de soutenir les associations dans la réalisation de leurs projets :

Subvention pour sport collectif de haut niveau : *Compte 414-6574-711*

- UJAP Quimper 29 (N1 masculin) 257 263 €

Pour information, la subvention concerne la mise en œuvre de la convention pour missions d'intérêt général pour la saison 2014/2015 pour un montant total de 411 092 €. Ce montant est versé en deux fois : 257 263 € en juillet 2014 et 153 829 € le second en janvier 2015.

- Quimper Volley 29 Elite (Elite Féminine) 186 000 €
60% de la saison 2014-2015 - total : 310 000 €

- Quimper Cornouaille Tennis de Table (Pro A Féminine) 33 000 €
60% de la saison 2014-2015 - total : 55 000 €

- Quimper Kerfeunteun Football Club (Foot D2 Féminine) 4 500 €
60% de la saison 2014-2015 - total : 7 500 €

- Rugby Club de Quimper (Fédérale 3) 12 000 €
60% de la saison 2014-2015 - total : 20 000 €

Le maire,

Ludovic JOLIVET